

et compatibles avec les responsabilités des organismes de réglementation intéressés, qui accroîtraient les échanges de pétrole brut, de dérivés du pétrole et d'autres combustibles entre les Etats-Unis et le Canada.

Faisant allusion à des représentations antérieures, les ministres canadiens ont beaucoup insisté pour que les Etats-Unis lèvent sans tarder l'embargo effectif qu'ils ont mis, par l'intermédiaire de leurs règlements d'enrichissement, sur les importations d'uranium destiné à la consommation civile. Les ministres ont aussi fait allusion à l'importance du charbon produit aux Etats-Unis pour l'industrie de l'acier et la production d'énergie thermique dans l'Est du Canada et à l'importance du marché canadien pour les producteurs américains.

On a fait remarquer qu'une interruption totale et prolongée des expéditions du pétrole brut d'outre-mer vers la côte est de l'Amérique du Nord pourrait obliger les Etats-Unis à détourner une partie du pétrole américain vers les marchés canadiens pour y pallier à la pénurie qui existerait là. Les ministres ont reconnu que, dans ces conditions, il serait raisonnable de compter sur un supplément aux envois habituels de l'Ouest canadien pour contrebalancer le pétrole américain détourné vers le Canada. Tout projet de contingentement de ce genre devrait être examiné à la lumière des prévisions de l'offre et de la demande pour le Canada, les Etats-Unis et le reste du monde. On prévoit que, en 1971, la capacité des oléoducs devra être employée à plein; l'unanimité s'est donc faite en faveur de dispositions à prendre rapidement pour permettre aux excédents canadiens de pétrole brut et de dérivés du pétrole d'avoir libre accès aux marchés des Etats-Unis, une fois satisfaits les